

Degré*mag*

Magazine d'information de la **C**ompagnie **P**arisienne de **C**hauffage **U**rbain

N°4

ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

Un écoquartier modèle à Saint-Ouen

CPCU, distributeur d'énergie du réseau de chaleur du futur écoquartier. • PAGE 10



 **CPCU**
Notre réseau renouvelle vos énergies

Février 2013

L'hiver commence et avec lui le grand débat national sur la transition énergétique. La France ouvre ainsi une réflexion d'ampleur sur le modèle énergétique qu'il convient de suivre dans les prochaines années.

Les enjeux sont de taille : sur le plan environnemental, il s'agit de lutter contre le réchauffement climatique en tenant les objectifs que l'Union européenne s'est fixé à l'horizon 2020 ; sur le plan économique, il apparaît de plus en plus urgent d'assurer notre indépendance vis-à-vis des énergies fossiles, dont le coût est voué inexorablement à s'alourdir ; sur le plan financier enfin, les investissements nécessaires se chiffrent en centaines de milliards d'euros. Dans un contexte de crise économique durable, une stratégie à long terme s'impose. Pour réussir cette transition énergétique, tous les leviers doivent être mobilisés. Car, comme le rappelle à juste titre Anne Dujin du CREDOC en ouverture de ce numéro, seule une dynamique collective et une vision globale sont capables de modifier durablement les comportements.

Comme souvent, force est de constater que le terrain a une longueur d'avance sur le débat public. Voilà en effet plusieurs années déjà que CPCU a entamé sa transition énergétique. L'entreprise œuvre sans relâche pour diminuer la part d'énergies fossiles dans son bouquet énergétique et atteindre 50 % d'énergies renouvelables ou de récupération. Dans l'écoquartier des Docks de Saint-Ouen, en construction à proximité de la centrale de production de CPCU, ce taux atteindra 75 % grâce, notamment, à la production hydrothermale à partir de l'eau de la Seine et de la récupération de la chaleur des fumées de l'usine de valorisation énergétique des déchets managers de Saint-Ouen.

Indissociables du recours aux énergies renouvelables et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les économies d'énergies font partie des priorités de CPCU. La loi l'impose depuis 2005 à travers le dispositif des certificats d'économie d'énergie, mais loin d'être une contrainte, cette obligation nous permet d'améliorer les performances du réseau et d'aider nos clients à économiser l'énergie. C'est avec ce même souci de pédagogie que CPCU développe depuis un an un outil de « smart metering » afin d'inciter les gestionnaires d'immeubles à maîtriser leur consommation. Une nouvelle étape dans notre démarche d'amélioration continue de nos installations et du service rendu à nos clients.

Frank Demaille
Directeur Général de CPCU



« Indissociables du recours aux énergies renouvelables et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les économies d'énergies font partie depuis longtemps des priorités de CPCU. »

SOMMAIRE

ENTRETIEN

Pas d'économies d'énergie sans **mobilisation collective**
Interview de Anne Dujin, chef de projets au Département
Évaluation des Politiques Publiques du CREDOC* - Centre de
Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie

PAGE 04



SAVOIR-FAIRE DE CPCU

Espace Patrimoine, un outil intelligent pour maîtriser
la consommation d'énergie
Interview de Mohamed Zouaoui, Responsable des systèmes
d'information métier CPCU et Patrick Haenel,
Directeur Technique de CPCU

PAGE 06



PROXIMITÉ CLIENT

Certificats d'économie d'énergie : une obligation
vertueuse
Interview de Marc Dileseigres, Responsable du Marché résiden-
tiel Privé CPCU et référent CEE pour la Direction Commerciale.

PAGE 08



ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

Un écoquartier modèle à Saint-Ouen

PAGE 10



À PROPOS

Certification ISO 50001 : une démarche qui paie !
Interview de Catherine Moutet, responsable de développement
« Énergies » du Groupe AFNOR

PAGE 11



« Degré mag » - « Degré mag » - Edité par la Direction de la Communication CPCU - 185 rue de Bercy -
75012 Paris - 01 44 68 68 68 - www.cpcu.fr - **Directeur de la publication** : Françoise Le Den - **Rédacteur
en chef** : Sophie Duport - **Rédacteur** : Laurence Faivre d'Arcier - **Conception et réalisation** : Agence Le
Square - **Crédits photographiques** : © Le Square - Photo de Couverture : DOCKS_VUE_PARC_08 / Vue
du parc des Docks © Asylum - UE 1 RENDU / Vue sur la maison du parc © Agence Ter - **Ont participé
à ce numéro** : Anne Dujin - Mohamed Zouaoui - Patrick Haenel - Marc Dileseigres - Catherine Moutet.

Impression : 2 000 exemplaires - ISSN : 2116-8652. **Dépôt légal** : Février 2013.



Pas d'économies d'énergie sans mobilisation collective

En quelques décennies, la consommation d'énergie des ménages a évolué à la hausse sous l'effet de mutations sociales et techniques. Anne Dujin, chef de projets au Département Evaluation des Politiques Publiques du CREDOC* et spécialisée dans le domaine de l'énergie, explique les mécanismes capables de changer les pratiques et de maîtriser les consommations.

Comment la consommation d'énergie des Français a-t-elle évolué ces dernières années ?

Chez les ménages, on constate deux phénomènes qui se compensent l'un l'autre : d'un côté, les appareils consommateurs d'énergie sont beaucoup plus efficaces et performants qu'il y a dix ans, mais de l'autre, avec l'apparition des smartphones, des écrans plats, des tablettes ou des machines à expresso, ils se sont multipliés. Les normes sociales actuelles sont également facteurs d'accroissement de consommation d'énergie : la taille moyenne des logements s'est accrue, la douche et le changement de vêtement sont devenus quotidiens, les standards de confort se sont élevés. La dynamique de consommation des ménages n'est donc pas orientée à la baisse. Au contraire, les usages de l'énergie sont toujours plus nombreux et en croissance.

Pour autant, les Français n'ont jamais été aussi sensibilisés à la nécessité de modérer leur consommation pour préserver les ressources et protéger l'environnement. Le paradoxe, c'est que cette sensibilisation du consommateur s'inscrit dans un contexte matériel et normatif peu favorable à la diminution de la consommation d'énergie et beaucoup plus déterminant dans les pratiques quotidiennes que les campagnes d'information sur le réchauffement climatique ou les économies d'énergie.

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils inverser cette tendance ?

Les pouvoirs publics ont trois leviers d'action à leur disposition : la contrainte sous forme de réglementation thermique qui s'impose aux constructeurs ; l'incitation qui encourage les comportements vertueux grâce à des systèmes de bonus/malus ou d'éco prêt à taux zéro ; enfin, l'information qui sensibilise le consommateur citoyen. Ces deux derniers leviers sont les plus souvent utilisés, mais s'avèrent insuffisants pour modifier les comportements en profondeur et sur la durée. L'exemple du tri sélectif des déchets est, à ce titre, très instructif. Quels facteurs ont permis à cet écocitoyen de rentrer dans le quotidien des Français et de devenir un réflexe ? La mise à disposition de conteneurs adaptés, l'instauration d'un circuit de collecte, la création d'une redevance spécifique et, en accompagnement, des campagnes d'information régulières. Autrement dit, le geste du tri s'est inscrit dans une dynamique collective où l'action publique a mis en œuvre les conditions matérielles et sociales du changement.

Le projet de loi sur la progressivité des tarifs d'électricité et de gaz vous semble-t-il de nature à inciter les Français à modérer leur consommation d'énergie ?

Le signal prix est l'un des ingrédients pour changer les comportements, mais ne constitue en aucun cas un levier suffisant pour les transformer durablement. De surcroît, la consommation d'énergie est peu élastique au prix : nous sommes tous en partie captifs de notre consommation d'énergie selon son type de logement, son système de chauffage, sa localisation géographique. Il n'y a donc pas de comportement de consommation unifié, y compris au sein d'un même ménage. Une telle loi peut avoir un impact à moyen terme, à condition d'être accompagnée d'une diversification des offres tarifaires, de la mise en place de compteurs individuels et d'une communication citoyenne. Car c'est en modifiant les modes de vie collectifs que l'on réussit à changer les pratiques. C'est pourquoi les réglementations thermiques donnent une impulsion essentielle et sont les vecteurs les plus puissants pour faire évoluer les pratiques des ménages.

Comment voyez-vous évoluer les consommations d'énergie dans les années à venir ?

Les usages de l'énergie vont continuer à se multiplier. Les technologies intelligentes comme les smart grids ou une meilleure efficacité énergétique des logements peuvent néanmoins conduire les ménages à changer leurs pratiques. Car c'est en déployant de nouvelles technologies et, surtout, en associant les utilisateurs, que l'on modifie durablement les comportements. La notion du « tout consomm'acteur » révèle des écarts entre une sensibilité écologique croissante et des pratiques effectives qui continuent de mobiliser toujours plus d'énergie.

La sensibilisation individuelle n'est pas productrice de changement durable, car la consommation d'énergie résulte en grande partie de phénomènes collectifs comme les normes de confort et d'hygiène, les systèmes techniques ou l'offre marchande disponible. Autant de facteurs qui échappent à l'arbitrage individuel.

* Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie



« C'est en modifiant
les modes de vie collectifs
que l'on réussit à changer
les pratiques. »

Anne Dujin
Chef de projets au département
Évaluation des Politiques Publique
du CREDOC*



« La maîtrise des consommations ne fonctionne que si tous les acteurs de la chaîne collaborent. »

Patrick Haenel,
Directeur Technique de CPCU

Espace Patrimoine, un outil intelligent pour maîtriser la consommation d'énergie.

Opérationnel depuis un an, l'Espace Patrimoine de CPCU fournit aux gestionnaires de bâtiments des données sur leur consommation d'énergie. Un portail informatique orienté vers le Client et amené à s'enrichir de nouveaux services.

On assiste aujourd'hui à une évolution du comportement des consommateurs d'énergie. La directive européenne sur l'efficacité énergétique aborde cette problématique de la maîtrise de la consommation afin de permettre à l'Union européenne d'atteindre l'objectif de réduction de 20% de sa consommation d'énergie en 2020. CPCU a pris les devants et a développé depuis un an un outil de « smart metering* » pour permettre à ses clients de maîtriser leur consommation d'énergie. Accessible depuis l'espace client du site institutionnel de CPCU, l'Espace Patrimoine délivre aux gestionnaires d'immeubles une batterie d'informations : les documents relatifs à leur contrat, leurs factures des trois dernières années, ainsi qu'un feuillet de gestion indiquant leur consommation mensuelle d'énergie - en kilowatt/heures et en euros - sur trois ans.

Identifier les dérives de consommation

« À partir de début 2013, de nouvelles fonctionnalités seront disponibles », explique Mohamed Zouaoui, Responsable des systèmes d'information métier CPCU. Le client pourra notamment comparer sa courbe de consommation réelle avec une courbe théorique, définie à partir de la climatologie et de l'historique de sa consommation. « Cette superposition de courbes permettra de visualiser d'éventuelles dérives ou anomalies de consommation », précise Mohamed Zouaoui. Grâce à un simulateur, le client pourra également modifier les paramètres de sa grille de consommation de référence afin d'élaborer une courbe de consommation prévisionnelle personnalisée.

D'autres fonctionnalités sont en projet et pourraient être ajoutées fin 2013, comme la possibilité de comparer sa courbe de consommation avec celle d'un consommateur de même

catégorie : bureaux, école, hôtel, maison de retraite, hôpital... rapportée aux nombres de mètres carrés, d'élèves, d'occupants, de lits, etc. « Là encore, ce type de fonction permettra d'alerter le consommateur sur une dérive de sa consommation, après nous être assurés que le compteur lui-même ne présente pas de dysfonctionnement malgré les rigoureux plans de maintenance que subissent ces instruments », ajoute Mohamed Zouaoui. L'entreprise envisage aussi de mettre en place des sondes de température chez les clients pour afficher la température dans les locaux de son choix et sensibiliser ainsi les usagers à leur consommation d'énergie.

Associer tous les acteurs, du producteur jusqu'au consommateur

« La maîtrise des consommations ne fonctionne que si tous les acteurs de la chaîne collaborent. En tant que producteur de l'énergie primaire, nous avons un rôle moteur, mais l'exploitant, le gestionnaire et le consommateur final doivent aussi être impliqués », souligne Patrick Haenel, Directeur Technique de CPCU. D'importants gestionnaires de patrimoine ont d'ailleurs été associés à la conception de l'outil de smart metering* pour donner leur avis sur son ergonomie comme sur son contenu. « À terme, nous pourrions aussi informer le gestionnaire dans l'Espace Patrimoine des interventions de CPCU sur sa sous-station, et lui mettre à disposition des données de mesures à distance indiquant le bon fonctionnement de son installation », relève Mohamed Zouaoui. Un exemple parmi d'autres des potentialités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un même objectif : mieux consommer l'énergie.

**smart metering : comptage intelligent*

Certificats d'économie d'énergie : une obligation vertueuse

Créé en 2005 par la loi de programmation et d'orientation de la politique énergétique, le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie impose aux fournisseurs d'énergie de réaliser des économies d'énergie en agissant auprès de leurs clients ou en intervenant sur leurs propres installations.

Inciter la société civile à réaliser des économies d'énergie sans alourdir les dépenses de l'État : c'est en résumé l'objectif du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), initié par les pouvoirs publics en 2005, pour trois périodes de 3 ans, puis reconduit en 2010 par la loi Engagement National pour l'Environnement pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013. Durant ces périodes de trois années, les fournisseurs d'énergie doivent remplir un certain quota d'économies d'énergie, calculé en fonction de leurs ventes aux consommateurs finaux, comptabilisé en kWh cumac* et valorisé sous forme de CEE. Pour atteindre leur objectif, les « obligés** » disposent de trois possibilités : inciter leurs clients à investir dans des équipements économes en énergie, réaliser des économies d'énergie dans leurs propres bâtiments et installations ou bien acheter de gré à gré des certificats à d'autres acteurs éligibles au dispositif, comme les collectivités locales ou les bailleurs sociaux. Une dernière solution à laquelle CPCU a décidé d'emblée de ne pas recourir. « Nous voulons nous acquitter de nos obligations de façon vertueuse », insiste Marc Dileseigres, Responsable du Marché résidentiel Privé CPCU et référent CEE pour la Direction Commerciale.

Campagne de sensibilisation auprès des clients

La première initiative de CPCU a donc été de contribuer à la rédaction des « fiches d'opérations standardisées » sur les réseaux de chaleur pour enrichir le catalogue officiel des actions générant des économies d'énergie et donnant droit à des certificats. « Ces fiches, qui fixent pour chaque opération un forfait prédéfini en kWh cumac*, permettent de déposer des demandes de certificats auprès du Pôle National des Certificats d'Économie d'Énergie, service rattaché au Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie chargée d'instruire les dossiers », explique Marc Dileseigres. Trois fiches d'opérations standardisées ont été validées : l'une sur « les réhabilitations de postes de livraison de chaleur des secteurs résidentiel et tertiaire », une autre sur « l'isolation thermique des canalisations des réseaux de chaleur » et une troisième sur « le raccordement d'un bâtiment existant à un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables ».

En parallèle, les équipes commerciales de CPCU ont sensibilisé leurs clients au dispositif pour qu'ils cèdent leurs Certificats d'Économies d'Énergie, en contrepartie d'une aide aux travaux de rénovation ou d'une aide au droit de raccordement. Celles-ci prennent la forme d'une participation financière aux travaux,

d'un prêt à taux bonifié ou encore d'une prise en charge des honoraires des bureaux d'études préalables aux travaux.


Toutes ces initiatives ont permis à CPCU de dépasser l'objectif de 300 GWh cumac qu'elle devait atteindre au terme de la première période, le 30 juin 2009. A un an de la fin de la deuxième période, elle a déjà rempli les deux tiers de son objectif, fixé à 1500 GWh cumac. Mais CPCU sait que les efforts engagés jusqu'ici ne suffiront sans doute pas à respecter les futures obligations de la troisième et dernière période, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016. « Nous nous attendons à un triplement de notre objectif, soit 4500 GWh cumac. Il nous faut donc élargir notre périmètre d'action, si nous voulons l'atteindre », reconnaît Marc Dileseigres.

Agir sur le réseau de distribution

Plusieurs pistes sont à l'étude. CPCU a ainsi lancé une réflexion sur la pertinence d'une certification ISO 50001 (voir article p. 11). Axée sur la réalisation d'économies d'énergie via un système de management de l'énergie, cette certification qualité permettrait à CPCU de doubler le nombre de certificats générés par ses propres installations. L'entreprise mise également sur la validation et la création de nouvelles fiches d'opérations standardisées, telles « la mise en place de matelas isolants pour l'isolation thermique des organes de sectionnement, de purges et de régulation dans les ouvrages du réseau », « le renforcement du calorifuge en caniveau », « la valorisation des purges de la canalisation de transport T3 », « la mutation du réseau vapeur en eau chaude », « la valorisation des purges chez le client » ou encore « la détection d'un purgeur fuyard ». Autant de mesures qui, en cas d'approbation par les pouvoirs publics, produiraient 2500 GWh cumac d'économies. « Ces nouvelles opérations permettraient non seulement d'obtenir davantage de certificats, mais aussi de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant les performances du réseau », souligne Marc Dileseigres.

**kWh cumac = kilo watt heure cumulé et actualisé : énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit / de l'équipement. Cela représente une quantité d'énergie qui aura été économisée grâce aux opérations d'économies d'énergie mises en place.*

***Obligés : Une obligation de réalisation d'économies d'énergie est imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobiles). Ceux-ci sont incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.*



« Nous voulons nous
acquitter de nos obligations
de façon vertueuse. »

Les travaux de CPCU en chiffres

Période 2006-2009

134 opérations dont :

- 79 réhabilitations de postes de livraison de chaleur
- 53 raccords au réseau
- 2 isolations thermiques sur le réseau de distribution

Période 2011-2013 (en cours)

125 opérations dont :

- 71 réhabilitations de postes de livraison de chaleur
- 54 raccords au réseau

Marc Dileseigres, Responsable du Marché résidentiel Privé CPCU

Un écoquartier modèle à Saint-Ouen

Partenaire historique de CPCU et ville d'accueil du quatrième Forum des quartiers durables en octobre dernier, la municipalité de Saint-Ouen a confié à CPCU la délégation de service public de production et de distribution d'énergie du réseau de chaleur de son futur écoquartier, la ZAC des Docks.



Les Docks de Saint-Ouen sont en pleine renaissance. Cet espace de cent hectares va devenir un nouveau quartier urbain, aménagé selon les principes du développement durable. Une reconversion ambitieuse pour ce secteur, qui représente un quart du territoire communal et jouit d'un emplacement privilégié aux portes de Paris et en bord de Seine.

Soutenu par l'État et le conseil régional d'Ile-de-France, cet écoquartier doit accueillir à terme environ 10 000 nouveaux habitants avec 4 000 logements, dont 40 % de logements sociaux, un parc de 12 hectares en bord de Seine, un collège, deux écoles dont une école énergie zéro livrée en 2013, deux gymnases et quatre équipements de proximité dédiés à la petite enfance et à la vie sociale dont deux crèches. Label « écoquartier » oblige, tous les bâtiments de la 1^{re} phase opérationnelle seront à basse consommation. Côté transports, la ZAC sera desservie par deux stations de métro situées à chacune de ses extrémités, après le prolongement de la ligne 14, prévu en 2017-2018. Poumon vert du projet, un grand parc de 12 hectares, conçu en plateaux successifs parallèles au fleuve, jouera un triple rôle d'agrément, de protection et de développement de la faune et de la flore, ainsi que de filtration des eaux pluviales et de préservation des risques d'inondation.

Un mix énergétique innovant

L'un des principaux défis de ce projet d'ampleur, qui a démarré par une concession d'aménagement confiée par la Ville de Saint-Ouen à Séquano Aménagement en 2007 et doit s'achever en 2025, est d'intégrer les grands services

métropolitains déjà existants. C'est en effet sur ces friches que sont implantés depuis des années l'unité de valorisation énergétique des déchets du Syctom (Agence métropolitaine des déchets ménagers) et le plus important site de production de CPCU. Deux imposants équipements, qui, pour des raisons techniques et de sécurité, doivent rester en surface. Les innovations mises en œuvre par la Ville de Saint-Ouen et Séquano Aménagement pour faciliter le maintien de leur activité industrielle dans une zone urbaine dense compensent cette contrainte. Ainsi, Séquano Aménagement fait réaliser un réseau de collecte pneumatique des déchets afin de réduire les nuisances générées par le passage des camions.

De son côté, CPCU alimentera le réseau de chaleur du quartier avec 75 % d'énergies renouvelables et de récupération. Un taux nettement plus élevé que celui du réseau de chaleur parisien, actuellement de 40 %, et que celui exigé par la ville, fixé à 60 %. Une performance obtenue grâce à un mix énergétique innovant comprenant à la fois l'eau chaude du réseau CPCU, la valorisation énergétique des déchets ménagers, ainsi que la valorisation de la capacité calorifique de l'eau de la Seine par un groupe de pompes à chaleur. Les effets conjugués d'un système de production de chaleur peu sensible à la volatilité du prix des énergies fossiles, d'un taux de TVA réduit à 5,5 % et des performances énergétiques des bâtiments à basse consommation permettront de diviser par deux la facture d'énergie des résidents par rapport à celle d'habitations d'isolation moyenne. Un atout majeur pour la municipalité qui a fait de la mixité sociale et de l'accessibilité du quartier à tous les Audoniens un principe fondateur du projet. La ville de Saint-Ouen a donc décidé, le 1^{er} octobre dernier, de confier à CPCU la délégation de service public de production et de distribution d'énergie du réseau de chaleur de la ZAC pour une durée de vingt ans. Un témoignage de confiance pour la compagnie qui obtient pour la première fois une délégation complète regroupant la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation des ouvrages de production et de distribution. Vitrine technologique pour CPCU et équipement phare du futur quartier des Docks, la nouvelle centrale de production d'énergies renouvelables sera mise en service à la fin de l'année 2014.

Certification ISO 50001 : une démarche qui paie !

Publiée le 15 juin 2011, la norme ISO 50001 incite entreprises et organismes à développer des systèmes de management de l'énergie. En ligne de mire : une amélioration de leur performance énergétique et de leur compétitivité.



Au cœur de la stratégie européenne pour réduire la consommation d'énergie de 20% à l'horizon 2020, la performance énergétique n'est pas seulement bénéfique pour l'environnement. « Dans le contexte économique actuel, le coût énergétique est devenu un facteur de compétitivité très important », relève Catherine Moutet, responsable de développement « Energies » au sein du Groupe AFNOR. En améliorant leur efficacité énergétique, les entreprises peuvent donc faire coup double : lutter contre les émissions de gaz à effet de serre tout en boostant leur propre développement. Fruit du partage des bonnes pratiques d'organisations en provenance de 61 pays et publiée en juin 2011 par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), la norme ISO 50001 leur fournit une méthodologie pour mettre en œuvre un système de management axé sur l'amélioration continue de leur performance énergétique et prévoit :

- l'engagement de la direction,
- la désignation d'un représentant pour piloter la démarche,
- l'identification des principaux usages énergétiques et les potentiels d'économie,
- l'établissement d'une situation énergétique de référence,
- la définition d'indicateurs de performance,
- la détermination d'objectifs et cibles énergétiques,
- l'élaboration d'un plan d'actions.

« Le comptage de l'énergie est une exigence essentielle de la norme, car il permet de quantifier l'objectif de performance énergétique, sans pour autant que la norme fixe un niveau de performance à atteindre », précise Catherine Moutet.

Bonification des certificats d'économie d'énergie

En France, le dispositif de bonification des certificats d'énergie pour les opérations réalisées dans le périmètre d'une certification ISO 50001 donne une raison supplémentaire de mettre en œuvre la norme. Instauré par l'arrêté ministériel du 28 mars 2012, ce système

propose une démarche de certification en deux temps et y associe une bonification des Certificats d'Économie d'Énergie* à travers deux fiches d'opérations standardisées, l'une pour l'industrie, l'autre pour le bâtiment. La certification de premier niveau vise à poser les jalons d'un système de management de l'énergie et donne droit à une bonification de 50% des certificats ; le second niveau couvre l'ensemble des exigences de la norme et donne lieu à une bonification de 100%. « Ce système incitatif rend la norme intéressante pour tout le monde : pour les obligés** qui peuvent atteindre plus facilement leurs objectifs d'économie d'énergie et pour les entreprises qui peuvent négocier leurs certificats et ainsi autofinancer leurs travaux », commente Catherine Moutet.

Convergence avec la directive sur l'efficacité énergétique

La norme se révèle également pertinente pour les entreprises de plus de 250 salariés, bientôt contraintes de mettre en œuvre des audits énergétiques. Une obligation contenue dans l'article 8 de la nouvelle directive européenne sur l'efficacité énergétique et que les grandes entreprises devront respecter dans un délai de trois ans à partir de l'entrée en vigueur du texte le 4 décembre 2012. Il est également demandé aux États membres d'encourager les PME, via des mesures incitatives, à développer des audits énergétiques et de les sensibiliser aux avantages des systèmes de management de l'énergie. Dès 2008, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) constatait au sein de l'OCDE que l'adoption de pratiques de management de l'énergie par les industries grosses consommatrices permettait d'économiser entre 5 et 20% d'énergie finale. Un gain non négligeable en temps de crise et de hausse du coût de l'énergie. À ce jour, plus d'un millier de sites sont certifiés ISO 50001 dans le monde, dont environ 300 en Allemagne, grâce à une réduction de la taxe sur le prix de l'énergie pour les industries à forte consommation. La France, elle, en compte pour le moment une vingtaine et le dispositif d'incitation mis en place par le gouvernement sera un levier pour multiplier les démarches.

* Système de Certificat d'Économies d'Énergie (CEE) : Dispositif qui impose aux fournisseurs d'énergie de réaliser ou de faire réaliser par leurs clients des actions d'économie d'énergie. Les CEE sont comptabilisés en kWh cumac d'énergie finale économisée. Pour en savoir plus : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

**Obligés : une obligation de réalisation d'économies d'énergie est imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobiles). Ceux-ci sont incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.



**AVEC LE RÉSEAU
DE CHALEUR CPCU
TRAÇONS L'AVENIR
DE LA VILLE**

Sous la ville, le réseau de chaleur urbain CPCU diffuse les énergies locales, renouvelables et de récupération, pour mieux vivre dans la ville.

Offrir en ville le confort d'une chaleur à la fois efficace et respectueuse de l'environnement, c'est le savoir-faire de CPCU qui produit, transporte puis distribue la chaleur pour répondre aux besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire de la métropole parisienne. Grâce à l'utilisation d'énergies locales, renouvelables et de récupération, le réseau de chaleur urbain CPCU fait partie des modes de chauffage générant le moins de gaz à effet de serre.

CPCU est un acteur engagé auprès de la collectivité et auprès de tous pour mieux vivre dans la ville.

Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain - www.cpcu.fr